

Avis technique

Recyclabilité d'une boîte de maquillage



GENERALITES			
Demandeur	Knoll Packaging		
Date de la demande	18/12/2019		
Dénomination	Paperbox with gloss PP film		
Marché	Cosmétique		
Type de produit emballé	Maquillage		
DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE			
Forme	Boîte		
Contenance	390 ml		
Masse vide	77 g		
ELEMENTS CONSTITUANTS			
Corps de l'emballage	Papier – carton – plastique (PP)		
Système de fermeture			
Type d'encre/ vernis	Testé non encré		
	White glue 8868		
COMPOSITION DU CORPS DE L'E	MBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS) ¹		
Papier-carton	97,40 %		
Plastiques	2.60 %		
Aluminium	0 %		
Acier	0%		
Autre	0%		
→ Élément majoritaire : po	apier carton		
AVIS REFERENTS			

PREREQUIS

Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton
: cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

Avis Technique N°155 Date de validation : 27/10/2020

Sp

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATERIAU PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	9 .7 !	
ÉNERGIE DE PULPAGE	· ·		

⚠ Attention Ø Pas d'impact 🎖 En cours d'étude ➤Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

L'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. L'étape de classage génère des rejets formés principalement de colle_qui sont éliminés par l'étape d'hydrocyclonage... La pâte classée et hydrocyclonée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette boîte au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papiercarton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION: RECOMMADATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS **SUPPLEMENTAIRES**

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le **CEREC recommande:**

- D'utiliser des encres sans dégorgement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade » ;
- D'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout du pictogramme « Triman » recommandant de placer la boite dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION

CITEO

David CHAUVEAU

Christian PICARD

Avis Technique N°155 Date de validation : 27/10/2020

^{*} en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel